

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **2e jour du mois de novembre 2020**, à huis clos, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

2020-279

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout du point suivant :

- 6.3 Fonds Région et Ruralité - Volet local : Achat d'une mule Kubota pour les Sentiers Quatre Saisons

Adoptée

2020-280

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2020-281

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2020 (FINANCEMENT PAR BILLETS)

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020 (Financement par billets) soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2020-282

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2020 (CHANGEMENT DE NOM)

Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020 (Changement de nom) soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

CORRESPONDANCE

Lettre de la ministre Andrée Laforest pour l'octroi d'une aide financière de 421 070 \$ dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la municipalité.

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Un citoyen mentionne dans une question courriel qu'une nouvelle industrie s'installe sur le territoire avec un nom entièrement anglophone, ce qu'il considère inacceptable au Québec. Monsieur le Maire indique qu'il accueille positivement la venue de cette entreprise et qu'il y a des règles concernant la langue française qui doivent être respectées au Québec et que l'organisme chargé de faire respecter celle-ci interviendront si nécessaire.

2020-283

CONTRIBUTION POUR LES SENTIERS QUATRE SAISONS (AREQ)

CONSIDÉRANT QUE l'organisme responsable de l'entretien des sentiers Quatre saisons, l'Association des retraités et retraitées de l'éducation du Québec (AREQ), ont dû investir un montant de 3 300 \$ afin de se procurer une remorque pour l'épandage de gravier dans les sentiers;

CONSIDÉRANT QUE ce projet devait être subventionné par le programme COOP D de la Caisse Desjardins des Sources mais que la remise du montant est retardée suite à l'état d'urgence sanitaire qui a suspendu toute activité non essentielle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos a effectué un prêt temporaire à l'AREQ pour un montant de 3 300 \$ à l'organisme afin de défrayer les coûts de l'achat d'une remorque pour l'épandage de gravier selon la résolution 2020-130 en attendant le versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos contribue au projet pour un montant de 2 800 \$ et que l'organisme nous rembourse le solde soit 500 \$.

Adoptée

2020-284

DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LE TRIO ÉTUDIANT POUR L'EMPLOI 2021

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos trouve d'une importance majeure de former la relève;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos participe à l'édition 2021 du programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi et qu'elle contribue pour une somme de 4 500 \$ à ce titre.

Adoptée

2020-285

FONDS RÉGION ET RURALITÉ - VOLET LOCAL : ACHAT D'UNE MULE KUBOTA POUR LES SENTIERS QUATRE-SAISON

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des sentiers Quatre Saisons est fait par l'organisme l'AREQ et que cette dernière requière de l'équipement afin de maintenir les sentiers en bon état;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos adresse une demande financière au Fonds région et ruralité - volet local auprès de la MRC des Sources pour un montant de 22 600 \$ pour le projet d'achat d'une mule Kubota pour l'entretien des sentiers Quatre Saisons.

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire soit autorisé à signer tout document relatif à cette demande.

Adoptée

AVIS DE MOTION - DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 2020-XXX SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE D'ASBESTOS

Le conseiller Alain Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement sur l'utilisation de l'eau potable. Une copie du règlement est déposée séance tenante.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 174 040 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TECQ 2019-2023

Le conseiller Jean Roy, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement décrétant un emprunt de 174 040 \$ afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023
- dépose le projet du dit règlement séance tenante.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-315 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-119 - RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-316 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-230 CONCERNANT LES COMMERCES ET CERTAINES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-317 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-190 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

2020-286

APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020

Après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

- Administration municipale	2 232 845,25 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de septembre 2020:	2 232 845,25 \$

Adoptée

2020-287

OFFRE DE SERVICES 2021 - CAIN LAMARRE

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos autorise la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021;

QUE la Ville d'Asbestos mandate de plus le cabinet Cain Lamarre de procéder au recouvrement de créances municipales pour l'année 2021.

Adoptée

2020-288

ÉTATS FINANCIERS 2019 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES SOURCES

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2019 pour l'Office municipal d'habitation des Sources qui reflètent les informations suivantes:

Déficit de l'année 2019	936 250 \$
Contribution municipale (10%)	93 625 \$
Versements effectués pour l'année au net	(92 404 \$)
Solde de contribution à payer pour l'année 2019	1 221 \$
Solde de contribution à payer pour l'année 2018	1 \$

CONSIDÉRANT les résultats du Programme supplément au loyer (PSL) qui reflètent les informations suivantes :

Déficit de l'année 2019	18 040 \$
Contribution municipale (10%)	1 804 \$
Frais d'administration	141 \$
Versements effectués pour l'année au net	(1 945 \$)
Solde de contribution à recevoir au 31 décembre 2018	(98\$)
Solde de contribution à recevoir au 31 décembre 2019	(98 \$)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE le conseil adopte le dépôt des états financiers 2019 de l'Office Municipal d'Habitation des Sources et confirme sa contribution municipale pour l'année 2019 au montant de 93 625 \$ ainsi que la contribution PSL de l'année 2019 pour un montant de 1 945 \$.

Adoptée

2020-289

DROIT DE PASSAGE POUR LE CLUB DE MOTOS-NEIGE ESQUIMAUX

CONSIDÉRANT la demande du Club de motos-neige Esquimaux d'avoir un droit de passage sur un lot de la Ville d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos donne un droit de passage au Club de motos-neiges sur le lot 3 172 003 pour la saison 2020-2021 et ce tel que montré sur le plan ci-après.



Adoptée

2020-290

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA - RENOUVELLEMENT DU MANDAT POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos renouvelle le mandat de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour les années 2021,2022 et 2023, et ce, à titre de gestionnaire du contrôle animalier sur le territoire d'Asbestos au tarif suivant :

Année	Tarif per capita
2021	2,12 \$
2022	2,16 \$
2023	2,20 \$

Adoptée

2020-291**AFFECTATION DE LA RÉSERVE - FINANCEMENT DE DÉPENSES DESTINÉES À AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LES SERVICES DE L'EAU ET DE LA VOIRIE.**

CONSIDÉRANT QUE des travaux majeurs d'améliorations de desserte en eau potable et d'infrastructures de prétraitement des eaux usées dont la construction d'une usine de prétraitement durant l'année 2017, 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà financé ce projet à 92% avec une subvention du Développement économique Canada de 1 872 000\$, avec un montant de 522 000\$ à partir du programme de la TECQ 2014-2018, avec un règlement d'emprunt de 1 028 900\$ et aussi une affectation de la réserve de 408 000\$, il reste un solde à financer de 120 450\$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos comptabilise annuellement une réserve financière pour le « Renouvellement des infrastructures » destinée à améliorer et développer les services de l'eau et de la voirie;

	Création	Utilisation	Solde	Détail
2006	200 409.65 \$		200 409.65 \$	
2007	206 013.21 \$		406 422.86 \$	
2008	218 148.62 \$		624 571.48 \$	
2009	219 836.00 \$	695 976.84 \$	148 430.64 \$	Travaux 1ère avenue
2010	237 500.00 \$		385 930.64 \$	
2011	220 778.00 \$		606 708.64 \$	
2012	183 641.00 \$	600 000.00 \$	190 349.64 \$	Boul. St-Luc- Règl. 2012-181
2013	211 272.00 \$		401 621.64 \$	
2014	217 128.00 \$		618 749.64 \$	
2015	218 260.00 \$		837 009.64 \$	
2016	224 395.00 \$	350 000.00 \$	711 404.64 \$	St-Philippe et Letendre
2017	212 460.00 \$	508 000.00 \$	415 864.64 \$	Usine prétraitement, St-Joseph et Notre-Dame
2018	209 480.00 \$		625 344.64 \$	
2019	211 470.00 \$	420 000.00 \$	416 814.64 \$	Usine prétraitement et travaux rue Paul
2020	209 800.00 \$	120 450.00 \$	506 164.64 \$	Usine prétraitement

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

D'AFFECTER la réserve financière pour les infrastructures » du montant de 120 450 \$ afin de financer une partie des travaux de desserte en eau potable et d'infrastructures de prétraitement des eaux usées.

Adoptée

2020-292**CRÉATION DE LA RÉSERVE 2020 POUR LE FINANCEMENT DE DÉPENSES DESTINÉES À AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LES SERVICES DE L'EAU ET DE LA VOIRIE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut créer en vertu de l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes, par résolution, une réserve financière pour le financement de dépenses destinées à améliorer et développer les services de l'eau et de la voirie;

CONSIDÉRANT QU'UNE taxe spéciale dédiée au fonds d'infrastructures a été imposée sur le compte de taxes foncières des contribuables en 2020 pour le renouvellement des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos crée une réserve 2020 de 209 800 \$ prévue à cette fin ; cette réserve sera maintenant représentée par le tableau ci-joint:

	Création	Utilisation	Solde	Détail
2006	200 409.65 \$		200 409.65 \$	
2007	206 013.21 \$		406 422.86 \$	
2008	218 148.62 \$		624 571.48 \$	
2009	219 836.00 \$	695 976.84 \$	148 430.64 \$	Travaux 1ère avenue
2010	237 500.00 \$		385 930.64 \$	
2011	220 778.00 \$		606 708.64 \$	
2012	183 641.00 \$	600 000.00 \$	190 349.64 \$	Boul. St-Luc- Règl. 2012-181
2013	211 272.00 \$		401 621.64 \$	
2014	217 128.00 \$		618 749.64 \$	
2015	218 260.00 \$		837 009.64 \$	
2016	224 395.00 \$	350 000.00 \$	711 404.64 \$	St-Philippe et Letendre
2017	212 460.00 \$	508 000.00 \$	415 864.64 \$	Usine prétraitement, St-Joseph et Notre-Dame
2018	209 480.00 \$		625 344.64 \$	
2019	211 470.00 \$	420 000.00 \$	416 814.64 \$	Usine prétraitement et travaux rue Paul
2020	209 800.00 \$	120 450.00 \$	506 164.64 \$	Usine prétraitement

Adoptée

2020-293

ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE – IMMEUBLE DU 292, RUE DU ROI, ASBESTOS, QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Pétroles Crevier inc. a réalisé une étude environnementale concernant les sols sur l'immeuble située au 292, rue du Roi à Asbestos;

CONSIDÉRANT QUE cette étude a révélé que certains sols ne respectent pas les valeurs limites du critère « C » du Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminé pour un site à usage commercial. des traces de contamination aux hydrocarbures;

CONSIDÉRANT QUE Pétroles Crevier inc. n'est pas propriétaire de l'immeuble et qu'elle a réalisé ladite étude dans un but de réaliser ou non sa créance;

CONSIDÉRANT QUE dans des une correspondance datées du 13 mai 2019, du 17 décembre 2019 et du 1er juin 2020, Pétroles Crevier inc. a informé la ville d'Asbestos qu'elle n'entendait pas exercer sa créance et/ou devenir propriétaire de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos, par souci de sécurité des immeubles sans maître situés sur son territoire, désire assurer la protection de ce dernier et éventuellement obtenir des fonds pour envisager une possible décontamination dans le cadre d'un programme gouvernemental, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT QUE la ville mandate la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos pour s'enquérir des différents programmes

gouvernementaux disponibles pour procéder à la restauration des sols contaminés, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Corporation sollicite le concours de Pétroles Crevier inc. afin de bénéficier de l'étude qu'elle a fait réaliser à ce jour et éventuellement en rembourser les coûts, si elle se porte acquéreuse de l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos demande à la compagnie Pétroles Crevier inc. de lui faire parvenir les études environnementales qu'elle a fait réaliser sur la propriété du 292, rue du Roi à Asbestos, à charge de rembourser le coût de l'études au montant de 16 308.00\$ plus taxes à Pétroles Crevier inc. , dans l'éventualité où la ville, la corporation ou toute entité liée se porterait acquéreuse de l'immeuble au cours des vingt (20) prochaines années.

QUE la Ville d'Asbestos conjointement avec la Corporation de développement socioéconomique signe un engagement de confidentialité et de paiement à l'égard de l'étude environnementale avant la transmission de cette dernière par Pétroles Crevier inc..

Adoptée

2020-294

VENTE POUR TAXES 2019 - AUTORISATION DE SIGNATURE - VENTE DU LOT 3 172 504 (TERRAIN VACANT RUE HARVEY)

CONSIDÉRANT la vente pour taxes tenue le 31 octobre 2019 pour un terrain vacant rue Harvey numéro de lot 3 172 504 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE le lot a été adjugé à la compagnie 9342-8837 Québec inc.;

CONSIDÉRANT l'expiration du délai de 1 an suivant la date de la vente, délai dans lequel le propriétaire n'a pas exercé son droit de retrait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos autorise le maire et la greffière à signer tous documents afin de permettre le transfert de propriété pour le terrain vacant rue Harvey numéro de lot 3 172 504 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond.

Adoptée

2020-295

DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE 2020 - RUES CHASSÉ ET 4E AVENUE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos approuve le décompte progressif numéro 4 au montant de 475 608,86 \$ incluant la retenue de 10 % ainsi que les taxes pour les travaux réalisés par la firme EXP dans le cadre du projet de réfection des rues Chassé et 4e Avenue.

Adoptée

2020-296

ACCEPTATION DE COÛTS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS DANS LE CADRE DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos accepte les coûts supplémentaires de 56 510,79 \$, taxes incluses, nécessaires pour l'inspection des conduites d'égouts dans le cadre du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égouts et des chaussées.

Adoptée

2020-297

FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (FIMEAU) VOLET 1.1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

D'AUTORISER la signature de protocole d'entente à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville d'Asbestos, relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

QUE monsieur le maire, soit la personne autorisée à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville d'Asbestos.

Adoptée

2020-298

DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2018-277 (RÈGLEMENT SUR LES COMPTEURS D'EAU)

CONSIDÉRANT l'article 4 du règlement 2018-277 sur les compteurs d'eau de la Ville d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos désigne le directeur des travaux publics et le contremaître aux travaux publics comme personnes chargées d'appliquer le règlement 2018-277 sur les compteurs d'eau de la Ville d'Asbestos.

Adoptée

2020-299

MANDAT POUR RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE SERVICE AU PARC DES GÉNÉRATIONS - SÉBASTIEN LEMAY

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville mandate les Constructions Sébastien Lemay afin de refaire le plancher du bâtiment de service au parc des Générations, et ce pour un montant de 6 500 \$, ce montant excluant les taxes.

Adoptée

MANDAT POUR RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE SERVICE AU PARC DES GÉNÉRATIONS - LES CONSTRUCTIONS C.G. BISSONNETTE INC

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2020

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier 2020	16	203 500 \$	203 500 \$
Février 2020	11	150 827 \$	354 324 \$
Mars 2020	7	23 200 \$	377 524 \$
Avril 2020	21	1 331 013 \$	1 708 534 \$
Mai 2020	63	2 124 850 \$	3 833 387 \$
Juin 2020	53	451 057 \$	4 284 444 \$
Juillet 2020	43	735 714 \$	5 020 158 \$
Août 2020	41	784 543 \$	5 804 701 \$
Septembre 2020	39	677 350 \$	6 482 051 \$
Octobre 2020	21	187 400 \$	6 669 451 \$

2020-300

EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE REMPLAÇANTE - SYLVIE BOUTIN

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE madame Sylvie Boutin soit embauchée à titre de brigadière scolaire remplaçante à un taux horaire de 19,44 \$ de l'heure. Sa date d'embauche étant le 7 octobre 2020.

Adoptée

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Alain Roy mentionne que le regroupement des Alcooliques Anonymes ont soulevé le point qu'il y a beaucoup de risque de rechute vue la difficulté de ses membres de se réunir périodiquement faute de salle assez grande. Il voulait mentionner ce fait pour amener une réflexion sur une possible solution.

2020-301 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente soit levée à 19 h 05.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

Me Marie-Christine Fraser, greffière